



Puis-je travailler comme auto entrepreneur dans mon entreprise ?

Par Yaolt

Bonjour à tous
Je suis auto entrepreneur photographe et salarié dans un grand groupe.
Puis-je prendre des congés pour travailler comme auto entrepreneur dans mon entreprise ?
Merci à vous .

Par Isadore

Bonjour,
Si par "mon entreprise" vous parlez bien de votre micro-entreprise, oui si votre employeur est d'accord pour vous les accorde. Vous avez le droit de travailler comme entrepreneur pendant vos congés.

Par Yaolt

Merci pour votre réponse.
'Mon entreprise' est celle dans laquelle je travaille en tant que salarié.
Je souhaite donc travailler dans mon entreprise, cette fois-ci non pas comme salarié, mais comme prestataire.

Par Isadore

Le service juridique de votre employeur va faire des bonds si on lui soumet la question.

Aucune loi n'interdit explicitement ce que vous voulez faire, mais il ne peut y avoir de lien de subordination entre le client et le prestataire. Être en congé ne fera pas disparaître le lien de subordination qui vous unit à votre employeur.

L'URSSAF tomberait rapidement sur le dos de votre employeur, requalifierait vos prestations en heures de travail salarié : en plus d'avoir fait travailler un salarié pendant ses congés, il serait accusé de fraude.

Il y a une jurisprudence constante qui dit qu'employer comme prestataire un salarié ou un ancien salarié est un moyen frauduleux de contourner le droit du travail : cotisations sociales, respect des temps de repos, etc.

Bref, non, pas possible.